

Règlement de Parade Moto

1. Objectif de la Parade :

- La parade moto vise à promouvoir la communauté des motards, à célébrer la culture de la moto et à sensibiliser le public à la sécurité routière.

2. Participation :

- La participation à la parade est ouverte à toutes les motos
- La participation se fera sur inscription par avance (limiter à 50 participants).
- Ceux-ci devront respecter les lois et règlements en vigueur, ainsi que les conditions spécifiées dans ce règlement.

3. Sécurité :

- Tous les participants doivent porter un équipement de protection adéquat, y compris un casque homologué, des gants, des bottes et des vêtements résistants.
- La vitesse pendant la parade doit être adaptée aux conditions de circulation et ne doit pas dépasser les limites légales.
- Les manœuvres dangereuses telles que les dépassements imprudents, les acrobaties ou les wheelings sont strictement interdites sous peine d'exclusion à la parade.
- Les participants doivent respecter les consignes des organisateurs et des forces de l'ordre en tout temps.

4. Conduite responsable :

- Les participants doivent respecter les autres usagers de la route, y compris les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

- Il est interdit de consommer de l'alcool ou des substances intoxicantes avant ou pendant la parade sous peine d'exclusion à la parade et au festival.

- Tout comportement agressif, irrespectueux ou perturbateur est strictement prohibé.

5. Respect de l'environnement :

- Les participants sont encouragés à minimiser leur impact sur l'environnement en évitant de jeter des déchets sur la voie publique.

- Les motos doivent être en bon état de fonctionnement pour limiter les émissions polluantes.

6. Inscription et Participation :

- Tous les participants doivent s'inscrire avant la parade et fournir les informations demandées par les organisateurs.

- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable et avoir l'autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs légaux pour participer à la parade.

7. Responsabilité :

- Les organisateurs de la parade déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommage matériel survenant pendant l'événement.

- Chaque participant est responsable de sa propre sécurité et doit souscrire à une assurance adéquate pour sa moto.

En signant ce règlement, les participants s'engagent à respecter toutes les dispositions énoncées ci-dessus et à contribuer à la réussite et à la sécurité de la parade moto.

Date :

Faite à :

Signatures des participants